

# Processus d'obtention de la Carte professionnelle



Commission Paritaire  
Jurassienne du Bâtiment et du  
Génie Civil

Ch. de la Perche 2  
2900 Porrentruy

032.465.15.78  
info@cpjpc.ch

---

**1** Remise de la demande  
(entreprise)

---

Remplir, signer et envoyer à la CPJ les documents suivants :

Demande d'adhésion à la carte professionnelle  
Règlement d'application de la carte professionnelle

---

**2** Traitement de la demande  
(CPJ)

---

Contrôle des informations reçues.  
Validation de la demande d'adhésion par la CPJ et contrôle de l'entreprise.

---

**3** Demande de la carte  
(entreprise)

---

Réunir les informations suivantes des employés :

Photo, scan de la pièce d'identité (recto-verso), permis de séjour (toutes les pages) scan de l'attestation individuelle AVS.

Attention : si la date du permis est échu, il faut d'abord renouveler le permis avant de demander une carte professionnelle.

Faire signer un avenant au contrat de travail par employé sur la base du modèle.

Envoyer les documents scannés par email à la CPJ.

---

**4** Validation de la carte  
(CPJ)

---

Contrôle des informations de chaque travailleur.  
Validation des documents fournis par l'entreprise.  
Production de la carte, envoi à l'entreprise.

---

**5** Remise de la carte  
(entreprise)

---

Vérifier les informations de chaque carte par l'employeur.  
En cas d'erreur sur la carte, contacter la CPJ.  
Si tout est correct, transmettre la carte à l'employé.

---

**POUR CHAQUE NOUVEL EMPLOYE, UNE NOUVELLE DEMANDE DOIT ETRE FAITE**

---

**EN CAS DE DEPART, LA CARTE DOIT ETRE RETOURNEE A LA CPJ**